

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

9 SEPTEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2015, à 19 h (7 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M. Norman Young , maire de Kipawa
M^{me} Isabelle Morin , mairesse de Laforce
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Denis Paquet , maire de Nédélec
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M. Jean-Yves Lacroix , maire suppléant de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M^{me} Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel
et représentante du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ABSENTS :

M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest
M. Éric Dubuque , maire de Moffet
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Monia Jacques, coordonnatrice du PDZA et agente de développement
rural
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

EST ÉGALEMENT ABSENTE :

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles

N. B. : Le conseil des maires s'est réuni en caucus (réunion privée)
de 19 h à 20 h 35.

Ouverture de la séance extraordinaire publique à 20 h 35 et adoption de l'ordre du jour.

09-15-388

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M^{me} Isabelle Morin
et résolu unanimement

❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Mot du préfet

M. Warolin débute son mot par une mise en contexte découlant du projet de loi 28, alors que la MRC de Témiscamingue doit statuer sur sa responsabilité en matière de développement économique.

Au cours des dernières années, le CLD avait cette responsabilité, mais il est maintenant temps de se concentrer sur les entrepreneurs, les citoyens et le développement au Témiscamingue, tout en tenant compte que les budgets alloués par le gouvernement furent amputés de 55 % au cours de la dernière année.

Monsieur le préfet explique les raisons pour lesquelles il a confié le mandat à M. Daniel Barrette pour cibler la meilleure proposition pour la gestion du développement économique. Il profite de l'occasion pour lui réitérer sa confiance, son respect et notamment, son appui à la recommandation émise par M. Barrette concernant la responsabilité en matière de développement économique.

M. Warolin conclut son mot en remerciant sincèrement M. Barrette pour le travail réalisé dans le cadre de ce mandat.

09-15-389

Projet de loi 28 en matière de gouvernance en développement économique.

Attendu que la loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 a été sanctionnée le 21 avril 2015 et que des changements ont été apportés en termes de nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional;

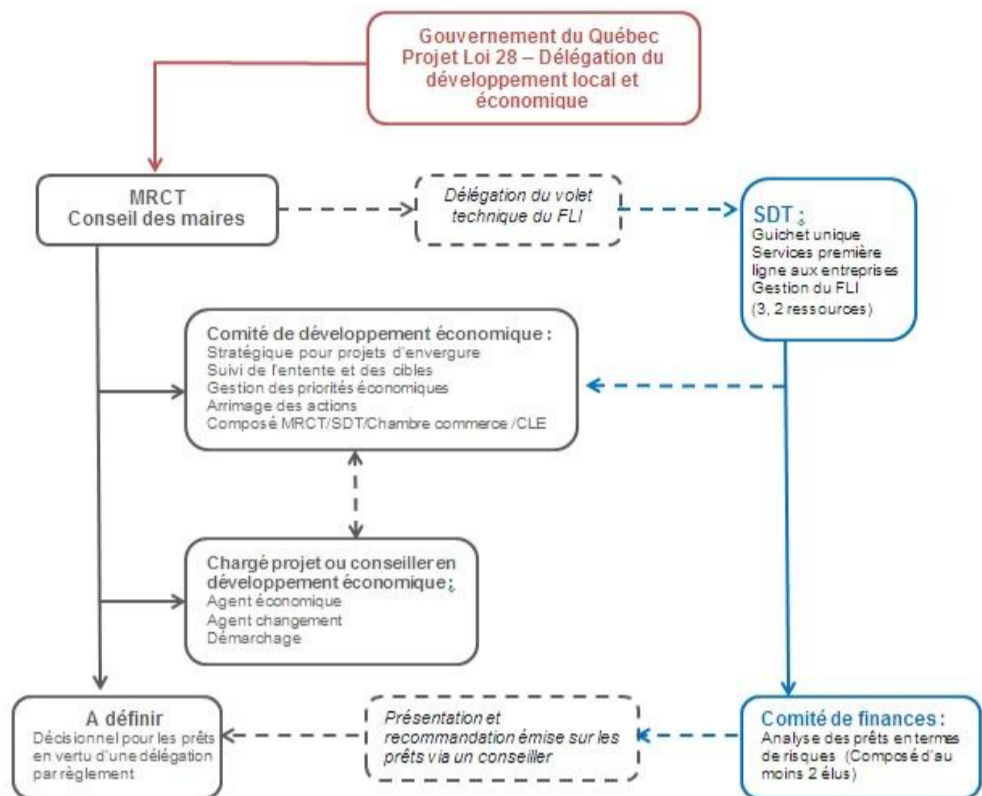
Attendu que désormais, une MRC n'a plus l'obligation de confier l'exercice de sa compétence à un CLD. La MRC a désormais le choix d'exercer elle-même cette compétence ou de la confier en tout ou en partie par entente à un organisme à but non lucratif (OBNL);

Attendu que les Fonds locaux d'investissement (FLI), qui permettent l'octroi d'un soutien financier sous forme de prêts ou de garantie de prêt, sont transférés aux MRC sans réduction;

Attendu que le conseil des maires est imputable en vertu des nouvelles responsabilités dévolues par la loi 28;

Attendu que désormais, la MRC se voit confier les contrats relatifs aux FLI et aux FLS, y compris les actifs, passifs, droits et obligations qui y sont liés;

Attendu que le conseil des maires convient sur un schéma de fonctionnement, à savoir :



Attendu qu'au terme d'une démarche débutée au printemps 2015, la Société de développement du Témiscamingue (SDT) a déposé une offre de services cadrant avec le schéma de fonctionnement ci-mentionné;

Attendu que la SDT conserve la gestion des services de première ligne à l'entrepreneuriat local comprenant l'accompagnement technique, le soutien financier et le suivi à l'entrepreneuriat, alors que la gestion du portefeuille d'investissement demeure au niveau de la MRC, le conseil des maires étant partie prenante dans la gestion du FLI;

Attendu que le modèle préconisé offre les avantages suivants :

- Maintien de la formule « guichet unique »;
- Efficience dans le traitement des dossiers, vu l'arrimage entre les différents programmes de financement (SADC);
- Réseau établi auprès de la SDT;
- Opportunité pour renforcer le partenariat entre la MRCT et la SDT avec un partage des responsabilités;
- Accroissement du rôle des élus dans le développement local et économique;
- Budget fixe pour la MRCT.

En conséquence,

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter l'offre de services de la Société de développement du Témiscamingue, basée sur une entente de collaboration pour les services aux entreprises et le soutien au développement économique du Témiscamingue entre la MRCT et la SDT, pour un montant annuel de 250 000 \$;

- ❖ Que le conseil des maires entérine le modèle décrit comme suit :

<p>La MRCT délègue à la SDT :</p>	<p>Volet A – Services de première ligne aux entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement technique; ○ Soutien financier; ○ Animation, mentorat. <p>Volet B – Gestion du FLI :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyse du dossier en termes de risque; ○ Recommandation d'investissement émise par le comité de finance; ○ Suivi administratif du fonds; ○ Suivi auprès des entreprises.
<p>Le comité de finance de la SDT :</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Serait composé d'au moins deux personnes nommées par le conseil des maires; 2. Via leur conseillère, apporte leur recommandation auprès du véhicule à définir (conseil, CA ou comité).
<p>Le conseil, CA ou comité de la MRCT :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Entérinerait les recommandations du comité de finance quant aux prêts, donc est décisionnel; ○ Assurerait un suivi de la gestion du FLI en termes d'investissement (nombre de prêts, montants alloués, secteurs d'activités supportés) s'il y a lieu, auprès du conseil des maires, à chaque trimestre.
<p>Le comité économique de la MRCT :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Établirait des stratégies pour la réalisation de projets d'envergure afin d'assurer un développement économique dynamique; ○ Recommanderait auprès du conseil des maires, les attentes signifiées, ciblées et mesurables sur une base annuelle; ○ Pourrait gérer toutes les priorités économiques de la MRC tels les mandats agricoles, forestiers, industriels, etc., et ce, dans l'optique de créer une véritable équipe d'intervention économique multidisciplinaire opérant en synergie.
<p>Création d'un comité économique au niveau de la MRCT :</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Serait composé du : <ul style="list-style-type: none"> ○ Préfet ○ Président SDT ○ DG SDT ○ DG MRCT ○ Trois élus ○ Représentant nommé par la SDT ○ Représentant Chambre de commerce ○ Représentant du CLE ○ Chargé de projet en développement économique 2. Se réunirait à tous les deux mois; 3. Établirait les attentes signifiées annuellement; 4. Apporterait des recommandations auprès du conseil des maires.
<p>Chargé de projet en développement économique :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cumule les fonctions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Commissaire industriel; ⇒ Agent économique; ⇒ Agent de changement. ○ Identifier des projets d'investissement réalisables dans la MRCT par les entreprises ou par d'autres entreprises hors territoire en fonction des avantages comparatifs du territoire; ○ Attirer les investissements étrangers; ○ Assurer le rayonnement de sa région à l'étranger.

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

09-15-390

Aucune question de l'assistance.

09-15-391

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 16 septembre 2015

Il est 20 h 50.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.